



Paraît toutes les trois semaines  
Vendu par abonnement : 140 FF  
ISSN 1163-2364

Actualités bimensuelles du respect de la vie

## A PROPOS DE ...

### coercition au Sud, pression au Nord

#### *Politique familiale : un projet de loi anti-nataliste.*

Le 21/03/94, Simone Veil a présenté son projet de loi sur la famille. Malgré les déclarations tapageuses, ce programme de 19 milliards de francs, s'il est voté en l'état, n'apportera rien de plus aux familles : le gouvernement escompte en effet le financer intégralement par ...la dénatalité et la sous-indexation des prestations familiales !

Comprenons bien : 19 milliards de mesures familiales nouvelles vont être financés intégralement par des économies réalisées sur les mesures familiales anciennes.

D'une part, 6 milliards d'économies réalisées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales grâce à la dégringolade de la natalité prévue d'ici 1999 - preuve que le projet de loi ne vise surtout pas à relancer la natalité, sans quoi son mode de financement serait en contradiction flagrante avec ses objectifs.

D'autre part, 13 milliards d'économies obtenues par une indexation de l'ensemble des prestations familiales en dessous du taux d'inflation. Tout en prétendant faire preuve d'une "volonté déterminée de mener une politique familiale ambitieuse et dynamique", le gouvernement va donc se contenter de déshabiller (un peu) l'ensemble des familles pour créer (quelques) mesures profitables à quelques autres :

a / versement de l'allocation parentale d'éducation dès le 2° enfant, au lieu du 3°. Mais il faudra avoir travaillé 2 ans dans les cinq années précédant la naissance, et non plus seulement 2 ans dans les 10 dernières années ;

b / création de 100 000 places supplémentaires en service d'accueils collectifs et mesures en faveur des assistantes maternelles et des employés de maison ;

c / extension de l'APE aux parents au travail partiel ;

d / droit aux prestations familiales pour l'ensemble des enfants de moins de 20 ans à charge de leurs parents et prestations de logement jusqu'à 22 ans pour les apprentis, jeunes en formation et étudiants ;

e / revalorisation des prestations logement ;

f / allongement du congé maternité (de 18 à 30 semaines) ;

g / prolongation du versement de l'allocation pour jeunes enfants, essentiellement favorable aux naissances multiples (jumeaux, triplés, ...) ;

h / allocation d'adoption ;

i / revalorisation du taux des pensions de reversion.

Non seulement il n'y a là aucune trace de salaire de libre choix, mais l'une au moins de ces mesures (a/) est clairement défavorable aux femmes restant au foyer tandis qu'une autre (b/) favorise explicitement les femmes travaillant à l'extérieur.

Surtout, on remarquera l'absence singulière de toute mesure pour les familles nombreuses, mais sans s'en étonner : dans son rapport pour l'OMS sur la Santé et l'Environnement, publié en 1992, Simone Veil n'affirmait-elle pas que "pour faire baisser la croissance démographique, le meilleur moyen est de fournir les connaissances et les ressources nécessaires au contrôle de la fécondité, mais aussi de s'attaquer à tous les facteurs économiques, sociaux et culturels qui expliquent les familles nombreuses" ?

Etonnant projet de loi sur la famille tablant sur la dénatalité, déshabillant les familles nombreuses et survalorisant le travail extérieur de la femme, connu pour son effet négatif sur la fécondité !

De la légalisation de l'avortement à la fermeture des maternités, de la pression en faveur du travail extérieur à la dévalorisation des prestations familiales aux familles nombreuses, les femmes de notre pays font les frais, derrière le trompe-l'oeil des droits de la femme, d'une politique anti-nataliste délibérée. Parce que les conclusions déjà ficelées de la Conférence du Caire, imposées par le Nord au Sud, paraîtraient pour ce qu'elles sont réellement - c'est-à-dire tyranniques - si les gouvernements des pays développés laissaient à leurs propres ressortissantes le luxe insolent de réaliser leurs rêves familiaux et féconds les plus chers.

Signe des temps : Simone Veil présidera la délégation française au Caire.

Voici venu pour nos pays dits "développés" le temps de payer deux fois le contrôle des naissances qu'ils imposent au Tiers Monde : une première fois par les impôts qui lui sont dédiés, une deuxième fois par le contrôle des naissances imposé chez nous "pour l'exemple".

Pour une fois que ce sont les riches qui paient ...

F. PASCAL

## DOSSIER

# Année internationale de la famille et Conférence du Caire sur la Population et le Développement

### **Jean-Paul II dénonce une entreprise concertée de destruction de la famille et de promotion de l'avortement.**

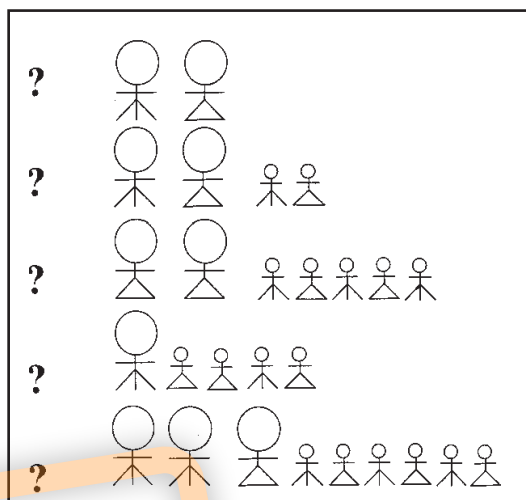
A plusieurs reprises au cours des mois de mars et d'avril le pape a dénoncé, avec une vigueur motivée par l'urgence, la tentative orchestrée de l'ONU, dominée par les organisations internationales malthusiennes, de profiter de l'année de la famille et de la conférence du Caire pour promouvoir une famille éclatée et la légalisation de l'avortement.

Le 18/03/94, il s'est adressé à Nafis Sadik, la directrice du FNUAP (Fond des Nations-Unies contre la Population) et organisatrice de la Conférence du Caire. Le 25/03/94, il a convoqué au Vatican les 150 ambassadeurs auprès du Saint-Siège. A l'occasion du Synode africain, à la mi-avril, il a de nouveau ouvert le dossier du contrôle international des naissances, et le 17/04/94, au cours de l'Angélus, il a lancé «*un appel à toutes les consciences, à toutes les âmes libres*»

C'est la lecture du projet de document final de la Conférence du Caire, ficelé lors des réunions préparatoires [Cf TransVIE-mag n° 65] qui a généré la mise en garde pontificale. Ce document, tout en passant sous silence complet les remises en causes scientifiques de l'existence même d'une surpopulation, est un manifeste en faveur du contrôle des naissances et de la légalisation de l'avortement. Mais le Saint-Père a également exprimé de graves réserves à propos de la Conférence de Pékin sur la femme (1995) et sur la manière dont l'Année internationale de la famille est détournée pour promouvoir une vision déstructurée de la famille «*Nous protestons ! L'année de la famille est en train de devenir une année contre la famille. La famille appartient au patrimoine le plus sacré de l'humanité ! Elle vient avant l'Etat, qui est tenu de la reconnaître et qui a le devoir de la protéger !*». Dans sa Lettre aux familles, parue en février, le pape avait déjà dénoncé «*diverses organisations, soutenues par des moyens très puissants, [qui] semblent viser la désagrégation des familles*». Boutros Boutros Ghali, secrétaire général de l'ONU, a en effet déclaré le 07/12/93, à l'occasion de l'ouverture de l'Année de la famille : «*il n'y a pas une définition unique de la famille, ni un seul modèle. Nous célébrons la famille sous toutes ses formes sociales et culturelles*». Depuis lors, les conférences et les documents publiés dans le cadre de l'Année ont systématiquement promu ce message selon lequel la structure familiale est sans importance. A titre d'exemple, la déclaration des ONGs, réunies à Malte fin 1993, inclut la remarque suivante : «*[Nous, ONGs,] reconnaissons les diverses formes et fonctions des familles dans le monde à condition qu'elles soient pleinement compatibles avec les droits fondamentaux de l'homme. L'Année*

*est d'une importance particulière dans la promotion de concepts de la famille...*». Nous publions ci-dessous un dessin révélateur paru dans le bulletin du Comité des ONGs sur la famille (février 94).

On peut remarquer que la seule famille correctement structurée n'a aucun ou seulement deux enfants : avec l'éclatement du



modèle classique de la famille, les organisateurs de l'Année de la famille entendent également contribuer à la promotion du contrôle des naissances. Parmi les 7 thèmes annoncés pour l'année figure à cet effet un thème intitulé «*Fécondité et planification familiale*», et la Fédération Internationale du Planning Familial (IPPF) est membre du bureau du Comité des ONGs. Mais le coup de pouce au programme de la Conférence du Caire n'est pas gratuit : dans le plan annoté du document final de la Conférence du Caire, on trouve également un coup de pouce aux thèses développées durant l'Année de la famille : «*Il existe de nombreuses conceptions de la famille de par le monde. Il est important de reconnaître la diversité des structures familiales parce que les politiques et programmes relatifs à la famille continuent bien souvent à ne prendre en compte que certains types et certaines dimensions de la famille, qui ne sont peut-être plus prédominants*» (p.13) «*Objectifs : Adopter des politiques et des lois reconnaissant et appuyant la pluralité des structures familiales, en tenant compte, notamment, du grand nombre de ménages dirigés par des femmes. Eliminer toutes les formes de coercition et de discrimination des politiques et pratiques relatives au mariage et à la procréation*»(idem).

(Le Figaro mag 23/04/94; La Croix, 16, 23/04/94; IRLF WR, 18/03/94, 15/04/94; Famille Chrétienne, 07, 14/04/94; La Croix, 20, 29/03/94, 08/04/94; Le Figaro, 18/04/94; Le Monde, 23/02/94, 19/04/94; Le Figaro, 21/03/94; Présent, 26/03/94)

## DOSSIER

### La promotion de l'avortement dans les documents préparatoires de la Conférence du Caire : quelques extraits.

#### **Promotion de l'avortement par le biais de la «maternité sans risques» :**

«Il faut chercher à résoudre [les problèmes des taux de mortalité inutilement élevés et de morbidité génésique] en faisant de l'hygiène sexuelle et génésique pour tous l'objectif fondamental des programmes de planification familiale et de santé génésique financés par des fonds publics. La santé génésique n'est pas seulement l'absence de maladie ou de troubles de la procréation. Elle signifie aussi que les individus ont la capacité et la liberté de procréer, de régler leur fécondité et d'avoir des rapports sexuels satisfaisants. La planification de la famille et la maternité sans risque sont des éléments essentiels de la santé génésique. (...) Les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions sont l'une des causes les plus négligées de la mauvaise santé génésique et constituent un grave problème de santé publique»

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 17)

«L'expérience acquise au cours des dernières décennies montre qu'il est important de promouvoir le choix»

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 18)

«Éliminer des lois, des règlements et de la pratique médicale les obstacles inutiles et inappropriés qui entravent l'accès à la planification de la famille, tout en continuant à assurer la sécurité»

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 19)

«Les jeunes femmes, surtout les adolescentes pauvres, sont particulièrement vulnérables en raison de leur position sociale subalterne. Des millions d'adolescentes se font avorter chaque année dans le monde, ce qui témoigne de l'importance critique du problème des grossesses non-désirées»

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 20)

«Dans les pays en développement, les complications dues à l'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions sont à l'origine d'un pourcentage important des décès liés à la maternité. Nécessité de trouver une solution au problème des décès et complications résultant d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions»

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 21)

«Beaucoup de participants ont recommandé que le document [final] mentionne explicitement la nécessité de supprimer les obstacles juridiques qui empêchent d'offrir des méthodes de planification familiale et de les diffuser plus largement dans la société»

(Rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement sur les travaux de la deuxième session (E/1993/69, 03/06/93), p. 12)

«Beaucoup de délégations ont suggéré que toutes les femmes devraient avoir accès à l'avortement en toute sécurité mais

d'autres ont indiqué que la meilleure façon d'éliminer les avortements était d'informer les intéressées et de fournir des services de contraception efficaces et modernes; quelques délégations ont réaffirmé qu'il ne faut pas promouvoir l'avortement comme méthode de planification de la famille»

(Rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement sur les travaux de la deuxième session (E/1993/69, 03/06/93), p. 12)

«De l'avis de la plupart des délégations, l'avortement est un grave problème de santé publique que la Conférence devrait reconnaître et dont elle devrait traiter»

(Rapport intérimaire sur les préparatifs de la Conférence - Rapport du Secrétaire général (A/48/430, 14/10/93) p. 4)

«Une réduction notable de la mortalité maternelle nécessitera des efforts concertés aux niveaux national et international pour permettre à toutes les femmes d'avoir accès à des services de santé de haute qualité, notamment en ce qui concerne les avortements. Parallèlement, le meilleur moyen de réduire le plus possible le nombre des avortements consiste à offrir des informations et services efficaces et modernes de contraception.»

Document de présentation, 13/10/93

«Universaliser l'accès à l'avortement sûr et légal»

(CIPD 94 (Bulletin de la Conférence du Caire) 09/93, p.5)

#### **Promotion de la contraception chez les adolescents**

«Reconnaître les besoins spéciaux des adolescents et mettre au point les programmes requis pour répondre à ces besoins (...) et des services de santé génésique (notamment des services de planification de la famille) spécialement conçus pour répondre aux besoins des adolescents»

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 20)

«L'information, l'éducation et l'orientation sont indispensables en vue de promouvoir l'acceptation et le maintien de la contraception, ainsi que pour réduire les taux d'échecs des méthodes contraceptives; les adolescents représentent à cet égard une audience particulièrement importante.»

Document de présentation, 13/10/93

#### **Endoctrinement - propagande**

«Favoriser la compréhension et contribuer à la formation d'attitudes et de comportements responsables dans le domaine de la population par des activités d'éducation qui commencent dès le jeune âge». «Fournir une éducation d'un bon niveau en matière de population à tous les enfants d'âge scolaire dans le contexte de l'éducation pour tous, une éducation qui fasse expressément référence aux questions suivantes : droits de l'homme, population et environnement, relations entre hommes et femmes, comportements procréateurs responsables, santé génésique et sexualité, et choix et responsabilité dans ce domaine»

## DOSSIER

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 31)

«De nombreux orateurs ont souligné l'importance des activités d'information, d'éducation et de communication ainsi que des activités de motivation pour sensibiliser d'avantage aux incidences des nouvelles questions démographiques dans les différents secteurs de la population, y compris les décideurs, les planificateurs, les directeurs de programmes, les administrateurs, les agents d'exécution et le grand public. (...) les gouvernements devraient examiner attentivement leurs programmes d'information, d'éducation et de communication afin de s'assurer qu'ils utilisent les techniques appropriées de traitement et de présentation de l'information de manière à obtenir les meilleurs résultats avec les groupes ciblés auxquels sont destinées les informations en question»

(Rapport du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement sur les travaux de la deuxième session (E/1993/69, 03/06/93), p.15)

### **Contraceptifs-abortifs-RU 486 :**

«En matière de reproduction, accroître les possibilités de choix en mettant au point de nouvelles méthodes de régulation de la fécondité qui soient à la fois sûres et efficaces et répondent aux besoins ainsi qu'aux préoccupations des utilisateurs». «Encourager la réalisation d'études sur l'interruption volontaire de grossesse effectuée dans des conditions dangereuses et sur d'autres aspects de la santé génésique, y compris ceux qui ont trait aux besoins des adolescents»

(Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 35)

«Il importe d'éliminer les obstacles juridiques à la commercialisation sociale des méthodes de planification familiale»

Document de présentation, 13/10/93

Des recherches plus nombreuses devront être entreprises au sujet des méthodes contraceptives (...) ainsi que sur les méthodes post-ovulatoires et post-coïtales à actions de longue durée»

Document de présentation, 13/10/93

### **Financement des organisations anti-natalistes :**

«Intensifier les efforts pour dégager à l'échelon national les ressources nécessaires au financement de toutes les catégories d'activités liées aux programmes de population» (p.37)

«Les groupes non-gouvernementaux ont parfois un avantage comparatif sur les organisations gouvernementales dans certaines activités ayant trait à la population et au développement (...). Là où ces groupes sont devenus les partenaires des pouvoirs publics dans le domaine de la population et du développement, la qualité des services s'est souvent sensiblement améliorée».

Plan annoté du document final de la Conférence (Assemblée Générale des Nations-Unies, A/48/430/Add.1, 14/10/93, p. 39)

### **Implication des Etats et de l'UNICEF**

«Le PNUD et l'UNICEF ont chacun détaché un fonctionnaire auprès du secrétariat de la Conférence; par ailleurs l'UNICEF finance un poste d'administrateur au secrétariat de la Conférence»

(Rapport intérimaire sur les préparatifs de la Conférence - Rapport du Secrétaire général (A/48/430, 14/10/93) p. 6)

«A ce jour [14/10/93] le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la France, les Pays-Bas et la Suède ont contribué à ce fond [d'affectation spéciale pour la Conférence du Caire] pour une somme totale de 939 769 dollars. (...) Un fond d'affectation spéciale du FNUAP pour la Conférence [du Caire] a été créé pour appuyer les activités préparatoires (...). A ce jour, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Finlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Pakistan, la Suède; la Thaïlande, la Communauté européenne, le FNUAP et l'UNICEF ont annoncé ou versé à ce fond des contributions d'un montant total de 3 124 579 dollars.»

(Rapport intérimaire sur les préparatifs de la Conférence - Rapport du Secrétaire général (A/48/430, 14/10/93) p. 9)

www  
-transvie  
.com

## DOSSIER

### Les succursales françaises du lobby international du contrôle des naissances

**Bien que l'origine anglo-saxonne du malthusianisme explique la prépondérance américaine et nord-européenne dans les organisations internationales du contrôle des naissances, il ne faut pas croire que les pays latins aient été épargnés par ce courant.**

**On observe même depuis quelques mois un regain d'activité de ce lobby en France, à la veille de la Conférence du Caire et probablement dans l'optique d'obtenir de notre pays un plus grand engagement moral ... et financier dans cette guerre à l'enfant.**

La fin de l'année 1993 a vu l'apparition en France de deux organisations non-gouvernementales de promotion du contrôle des naissances : la Commission Population et qualité de la vie et l'association Equilibre et Population.

#### 1/ Commission indépendante Population et Qualité de la vie

Cette commission qui s'est constituée pour la première fois à l'UNESCO à Paris en avril 1993 n'a cherché une couverture médiatique qu'à l'occasion d'un colloque qu'elle tenait à Paris les 13-15/10/93. Son objectif annoncé semble s'achever en 1995 lorsqu'elle remettra un rapport issu de consultations publiques et de rencontres d'«experts» qu'elle compte organiser aux quatre coins du monde d'ici là.

Fondée par des gouvernements et des organisations malthusiennes et pro-avortement connues (le Fond des Nations-Unies contre la Population (FNUAP), le Japon, le Royaume-Uni, la Suède, la Fédération Internationale du Planning Familial, la Banque Mondiale et les Fondations Ford, Hewlett, McArthur, Mellon et Rockefeller, la Commission Population et qualité de la vie semble essentiellement destinée à promouvoir l'idéologie du contrôle des naissances dans les contrées où elle n'est pas répandue. A l'instar de la Fédération Américaine du Planning Familial, elle s'est donné les moyens d'être perçue positivement en nommant à sa tête une personnalité se déclarant ouvertement chrétienne, Mme Maria de Lourdes Pintasilgo. Parmi les membres de l'association se trouve un français médiatique, Bernard Kouchner et un suisse, le P. de Senarciens.

A l'occasion de son colloque parisien, elle a invité des personnalités notoires du lobby international du contrôle des naissances que sont Sheldon Segal, du Population Council (New York), Steven Sinding, de la Fondation Rockefeller et Nafis Sadik, directeur du FNUAP.

Les 06 et 07/12/93, elle organisait de nouveau un colloque au Sénat. A cette occasion, elle a reçu le soutien et la présence de François Gros et Simone Veil.

La propagande de la commission est encore assez désordonnée,

et mélange réflexion sur l'éthique des programmes de contrôle des naissances, protection de l'environnement et de la «qualité de la vie des générations futures», politiques de santé, immigration...

Elle semble éviter volontairement d'aborder de front la question du contrôle des naissances, parvenant, par des voies de réflexions détournées et un bulletin décousu parsemé de remarques d'apparence anodine, à promouvoir, selon ses termes, «une approche neuve des questions de population dans le monde» : «On ne peut pas sortir de la question de la population et de ses impasses par la question de la population elle-même. Je crois que l'idée qui préside à cette commission est de trouver alors les différentes entrées possibles. Nous devons donc essayer de suggérer différents points de liaison entre différentes variables».

Bien qu'elle soit représentative des organisations malthusiennes de seconde génération, évitant efficacement de générer à leur rencontre un phénomène de rejet en dissimulant ses objectifs véritables (les mots «avortement» ou «surpopulation» n'apparaissent jamais), la Commission population et qualité de la vie est trahie par la nature de ses promoteurs, par le choix qu'elle opère parmi les «experts» des questions démographiques et éthiques et par quelques remarques discrètes telles que celle-ci :

«La Commission partage le souci de promouvoir le développement social, dans l'optique de

l'amélioration de la qualité de la vie et du bien-être de l'individu. Elle veillera à ce qu'[à l'occasion du Sommet mondial de Copenhague pour le développement social (11-12/03/95),] les questions démographiques soient prises en compte dans la lutte globale contre la pauvreté. Conférence Mondiale des Femmes, Pékin, 4-15/09/95 : la Commission, fermement engagée dans la défense du statut et des droits des femmes, fera valoir leur rôle primordial dans les processus démographiques. Premières concernées par la reproduction, la contraception, les soins de santé, les femmes doivent être le pivot de toute politique de population» (Bulletin de la commission, 10/93)

«Plusieurs gouvernements, organisations internationales et fondations privées, toutes également préoccupées par la gravité et l'urgence des problèmes de population, ont décidé de prendre

## DOSSIER

une nouvelle initiative en ce domaine. Ainsi est née, en novembre 1992, la Commission Indépendante pour la Population et la Qualité de la Vie».

«La Commission s'emploiera à (...) valoriser (...) l'accès [des femmes] aux soins de santé primaires et aux services de planification familiale» (Plaquette de présentation, 1993)

«Le droit de choisir : avec la préparation de la Conférence du Caire, un droit fondamental est en train d'être reconnu et accepté par tous les Etats : chaque personne a le droit de choisir si et quand elle veut avoir un enfant. Face à ce droit, le rôle de l'Etat demande à être repensé».

«Nous devons mettre l'accent sur ce que disent les responsables religieux\*. Ce n'est pas tant que les individus suivent les consignes de leur religion, mais les services pour la contraception et l'avortement ne sont tout simplement pas disponibles à cause de l'attitude des leaders politiques, qui pensent qu'ils doivent être dans les bonnes grâces des responsables religieux»

«Les politiques de population et la démocratie doivent être liées. Responsabiliser et déléguer du pouvoir aux hommes et aux femmes est au coeur de toute politique de population qui se voudrait humaine»

«Ivone Gebera, religieuse brésilienne, défend la dépénalisation de l'avortement : «Ma position n'est pas en contradiction avec les enseignements traditionnels de l'Évangile et de l'Église», déclare-t-elle, «mais elle les soumet aux paradoxes de notre histoire humaine. Les principes chrétiens et autres ne peuvent pas toujours résister devant les impératifs de la vie réelle, des impératifs qui nous rendent plus compréhensifs, plus miséricordieux et convaincus que la loi est faite pour les êtres humains, et non pas le contraire»»

(Bulletin de la Commission, 01/94)

Les ingrédients prévisibles du rapport final sont déjà là : légalisation de l'avortement et contrôle des naissances, derrière un semblant de consultation publique et un masque de considérations éthiques. A ce jour, trois revues chrétiennes au moins se sont laissées prendre au piège : le quotidien *La Croix*, *Message*, la revue du Secours Catholique, et *Amour et Famille*, la revue du CLER, qui ont tous trois consacré des articles complaisants aux activités de la Commission.

\* un des objectifs de la commission est de s'adresser prioritairement aux institutions religieuses, ce qui explique l'apparence consensuelle et prudente qu'à voulu se donner l'association.

## 2/ Association Equilibres & Population

Si la Commission Population et Qualité de la vie constitue le masque souriant du contrôle des naissances, Equilibres et Population est la face dure et vilaine.

Fondée par le Docteur Marie-Claude Tesson-Millet, vice-présidente du Groupe Quotidien Santé (le Quotidien du Médecin, le Quotidien de Paris, ...), l'association a tout naturellement bénéficié d'une promotion médiatique *ad-hoc* à l'occasion de son symposium-fondateur des 6-7/12/93. L'objectif est clair : «servir de caisse de résonance [aux travaux des scientifiques] pour sensibiliser le public et mobiliser les politiques» au niveau de l'Hexagone, étant donné «la part très discrète que réserve la France aux «affaires de population» dans son budget d'aide internationale». Les moyens sont directs : dossiers de presse catastrophiques et formules-chocs («Croissance démographique mondiale : des chiffres inquiétants», «Surpopulation et condition de la femme», «Les interruptions de grossesse médicalement non-assistées tuent une femme toutes les trois minutes dans le monde», «Dans plus de 66 % des cas, un enfant né moins de deux ans après l'enfant précédent mourra probablement en bas âge\*\*», «2 milliards de personnes vivent dans des zones où la pénurie d'eau est chronique», «Dès à présent, dans plus de 50 pays du Tiers-Monde, tout nouveau-né ne dispose déjà plus de la quantité d'eau suffisante à la production de sa nourriture», «A l'extrême limite, le manque d'eau pourrait conduire à des conflits nationaux ou internationaux : celle du Jourdain et de l'Euphrate au Moyen-Orient par exemple», «Si l'Inde ne tombe pas au-dessous de 2,58 enfants par femme\*\*\*, elle manquera d'eau avant la fin du 21ème siècle», «Surpopulation et environ-

nement» ; «A l'heure actuelle, on voit disparaître 10 000 espèces par an» ; «Population mondiale et grandes épidémies», «Explosion démographique et explosion urbaine», «En l'an 2 000, 37 % de l'Afrique et de l'Asie (à l'exception du Japon) et 76 % de l'Amérique seront urbanisés», «Surpopulation et migrations internationales», «Pour l'année 1992, la France a accueilli 131 040 étrangers»).

Chez Equilibres et Population, on ne donne pas dans la dentelle : plus c'est gros, mieux ça passe. Au demeurant, les sources sont les mêmes que celles de la Commission Population et Qualité de la vie : FNUAP, Population Council, UNICEF, Rockefeller Foundation, ...).

Ici, la composition humaine est franco-française, avec :

Dr Alain Trebucq, directeur général du groupe Quotidien Santé (vice-président)

Dr Alian Marie, directeur du même groupe (conseiller)

Dr Xavier Emmanuelli, président d'honneur de Médecins sans Frontières (conseiller)

Dr Michel Salomon, directeur de la revue «Projections» (directeur scientifique)

et...

Pr Etienne-Emile Baulieu (président du conseil scientifique).

Notes :

\*\*phrase n'ayant d'ailleurs aucun sens.

\*\*\* Quelle précision !

# ACTUALITÉS

Les notes en petits caractères italiques à la fin de chaque article indiquent la source ainsi que des références utiles pour les lecteurs cherchant un complément d'information.

## Avortement

**Etats-Unis** : Une «rébellion» d'Etats ouvre un débat sur les rapports de force : **10 Etats refusent de financer l'avortement**. Deux Etats américains, le Michigan et le Montana, ont été traduits en justice pour avoir refusé d'exécuter l'ordre de M. Clinton qui voulait que le financement des avortements soit pris en charge au niveau de chaque Etat fédéré.

Cette mesure ne concerne que les victimes de viol ou d'inceste disposant de revenus insuffisants. Huit autres Etats «rebelle» devraient suivre.

C'est la Planned Parenthood Federation of America, l'un des groupes de pression les plus puissants qui militent en faveur de l'avortement, qui a dénoncé aux autorités les deux Etats. Elle compte incriminer également d'autres Etats qui ne respectent pas la mesure prise par le pouvoir fédéral ; c'est le cas, notamment, de l'Utah.

En décembre, M. Bill Clinton avait demandé aux Etats de prendre en charge les avortements pratiqués à partir du 31 mars en cas de viol ou d'inceste, en puisant dans les fonds de Medicaid -la caisse d'assurance des pauvres.

Dix Etats au moins -le Michigan, le Montana, l'Utah, l'Arkansas, le Colorado, la Louisiane, le Kentucky, le Dakota du nord, l'Oklahoma et le Dakota du sud- ont d'ores et déjà déclaré leur refus d'exécuter ce qu'ils considèrent comme une «atteinte de l'autorité fédérale à leurs constitutions respectives» et une ingérence dans la législation de chaque Etat.

Face à cette «rébellion», la première menace de M. Clinton a été de leur fermer le robinet des fonds destinés à Medicaid. Mais cette mesure ne ferait que priver les couches de la population les moins favorisées de leur seule assistance sanitaire.

L'affaire, portée devant les tribunaux, soulève un débat qui va plus loin, plonge ses racines dans la structure même du pouvoir aux Etats-Unis et émeut l'opinion publique du pays : le pouvoir fédéral peut-il ordonner à un Etat de passer outre sa propre constitution et ses lois et l'obliger à exécuter un ordre émanant du pouvoir exécutif central ? La réponse à cette question incombe désormais aux juges.

(Europe Today 13/04/94)

## RU 486

**France/Etats-Unis** : une vingtaine de porteurs d'actions de Roussel-Uclaf ont empêché le déroulement de l'Assemblée Générale des Actionnaires, le 04/05/94, à Paris. Ces actionnaires ont réclamé l'arrêt immédiat de la production et de la commercialisation de la pilule abortive RU 486.

12 jours plus tard, le 16/05/94, la firme pharmaceutique annonçait qu'elle céda<sup>t</sup> gratuitement tout droit de production et de commercialisation du RU 486 aux Etats-unis au Population Council, une ONG malthusienne nord-américaine, qui se chargera d'organiser les tests nécessaires à la demande de mise sur le marché américain.

(Le Figaro, 17/05/94; Herald Trib. Int. 17, 18/05/94; Libération, 17/05/94; Le Monde, 18/05/94; Le Quot. de Paris, 18/05/94; L'Humanité, 18/05/94)

## Bioéthique

**France** : le 19/05/94, le Sénat a amendé et adopté en seconde lecture les trois projets de lois sur la bioéthique. Ils ont supprimé toutes les dispositions prévoyant la destruction des embryons congelés, réintroduit l'obligation de réimplanter les embryons dans les 8 jours suivant leur conception, réintroduit l'obligation pour le couple candidat à l'assistance médicale à la procréation d'une vie commune d'au moins deux ans, et supprimé la consécration légale du comité nationale d'éthique. Ils ont en revanche accepté le diagnostic pré-implantatoire et supprimé le registre national refus des prélèvements d'organes.

Une commission mixte paritaire Assemblée nationale/Sénat se penchera sur le texte le 06/06/94.

Le Député Jean-Louis Beaumont prévoit d'ores et déjà de soumettre ces lois au Conseil constitutionnel.

(BIR Sénat, 24/05/94; La Croix, 20/05/94; Le Quot. de Paris, 20/05/94; Le monde, 20/05/94)

**France** : le 11/05/94, la Cour d'appel de Toulouse a débouté Mme Pirès, une femme de 39 ans qui réclamait la possibilité de recevoir en son sein deux embryons congelés du vivant de son mari. Pour la première fois en France, le tribunal a même ordonné la destruction des embryons concernés. L'ordonnance ne sera toutefois applicable qu'après un délai de deux mois dont dispose la plaignante pour se pourvoir en cassation. Dans son communiqué, l'association aocpa-Choisir la vie proteste contre la décision du tribunal qui "ordonne la mise à mort de deux être humains contre la volonté de leur mère et pour le seul motif qu'ils sont orphelins de père".

(Le Quot. de Paris, 12/05/94; Le monde, 13/05/94; Le figaro, 12/05/94; La Croix, 14/05/94)

## Diagnostic prénatal

**Italie** : «téléphone rouge» contre la peur des malformations congénitales.

Des dizaines de milliers d'interruptions volontaires de grossesse pourraient être évitées chaque année en Europe si les mères disposaient d'une meilleure information sur les éventuels défauts du fœtus qu'elles portent en elles. C'est ce qui ressort d'une recherche réalisée par l'Association Italienne pour l'Etude des Malformations (ASM). Pour aider les mères qui s'inquiètent - souvent sans raison- pour la santé du bébé qui vit en leur sein, l'ASM vient de mettre sur pied une ligne téléphonique spéciale. Le Pr. Pierpaolo Mastroiaccono, responsable du service, estime que les avortements provoqués par méconnaissance représentent 10 % du total des avortements. Ainsi, rien qu'en Italie, on aurait pu éviter 20.000 avortements si les couples concernés avaient eu accès à une information exacte sur les risques de malformation. De nombreuses femmes qui utilisent le téléphone rouge ont déjà pris la décision d'avorter, souvent sur un simple soupçon, à cause d'une peur insensée d'avoir été exposées à certains médicaments ou à des radiations pendant leur grossesse. Parfois, l'erreur provient du médecin lui-même, qui méconnaît les contre-indications d'une substance pharmaceutique ou d'un examen diagnostique, et qui ne veut pas prendre la responsabilité d'une éventuelle

malformation congénitale.

Sur un échantillon de 421 personnes qui se sont adressées au service téléphonique de l'ASM avec l'intention d'avorter, 63 % ont renoncé à le faire après que leurs soupçons aient été dissipés. Ce pourcentage est toutefois inférieur à celui des grossesses qui, en réalité, ne présentaient aucun risque (75 % du total des consultations).

Combattre la désinformation n'est pas chose aisée. L'ASM, qui s'y consacre depuis la catastrophe de Seveso en 1981, a préparé un programme d'éducation sur les risques de la reproduction, destiné aux étudiants des écoles supérieures. Le plan s'intitule «Projet Générations Futures», et s'articule autour d'une cassette vidéo commentée à l'intention du professeur et d'un guide pour l'étudiant.

La vidéo explique tout ce que l'on peut faire pour prévenir les malformations. A l'aide de personnages animés, le commentateur explique les maladies génétiques et les anomalies chromosomiques, et encourage les jeunes à se soumettre à des tests de dépistage avant de procréer. Le programme leur explique également les normes qu'ils doivent respecter avant et pendant la grossesse, ainsi que l'importance de l'examen de leur propre arbre généalogique.

Pour la seule région lombarde, plus de 2.000 professeurs ont déjà adhéré au projet, de même que 30.000 élèves et 300 directeurs d'écoles : tous ces volontaires bénéficient de la collaboration de 80 unités sanitaires locales qui coordonnent l'activité des médecins suivant les étudiants.

[Ndlr : l'article ne précise pas si le programme vise uniquement à éviter des avortements jugés inutiles en raison du caractère anodin ou improbable de l'anomalie foetale, ou s'il vise également à décourager tout avortement, que l'anomalie soit anodine ou grave].

(Europe Today 14/03/94)

## Opérations sauvetage

**France** : le 05/05/94, le tribunal correctionnel de Tours a condamné à des **peines de trois à six mois de prison avec sursis et 30 000 F de dommages et intérêts** les neuf sauveteurs qui avaient bloqué le fonctionnement de l'avortoir de l'hôpital Bretonneau de Tours le 18/11/93. Le tribunal était présidé par le juge Philippe Prud'homme

(La Croix, Présent, 07/05/94)

## Organisations pro-avortement

**ONU** : le Prix des Nations-Unies en matière de population a été remis en 1993 à M. Fred Sai, président de la Fédération Internationale du Planning Familial (IPPF)

(Populi, 10/93)

## Actions pro-vie

**Royaume-Uni** : une habitante du Pays de Galles est **décédée des suites de sa décision de refuser un traitement chimiothérapique anti-cancéreux qui aurait blessé son enfant-à-naître**. Michelle Doyle, une jeune femme de 25 ans, infirmière, a appris qu'elle avait un cancer alors qu'elle en était à son troisième mois de grossesse. En toute connaissance de cause, elle a décidé de

poursuivre sa grossesse et est décédée à la mi-mars 1994, 9 mois après avoir donné naissance à son enfant.

(Irish Independent, 19/03/94, in IRLF WR 25/03/94)

**France** : le 12/03/94, 35 membres de **SOS-Tout-Petits** ont manifesté à l'extérieur de l'Hôpital Broussais à Paris, où se trouve un avortoir. La manifestation s'est déroulée sans aucun incident ni arrestation.

**France** : le **procès de Nanterre** contre 7 militants de SOS-Tout-Petits ayant occupé l'avortoir de Bourg-la-Reine le 11/12/93, prévu le 09/03/94, a été reporté au 15/06/94, 13h30, salle 2

**France** : «Assemblée nationale - 20 avril 1994 - 17h - Certains êtres humains ne sont plus des personnes !»

«France - 20 avril 1994 - 17h - La Vie entre en résistance. Déjà 2 500 médecins ont choisi le combat de la Vie, rejoignez-les.»

Sous ce titre, 2 500 médecins signataires d'une **Attestation des défenseurs de la Vie** réclamant l'inscription du principe constitutionnel selon lequel «Devant la loi, tout être humain est une personne de sa conception à sa mort», ont fait connaître leur voix par un placard publicitaire pleine page dans l'édition du 21 avril 1994 du Monde. La publicité, très sobre, comporte le texte de l'attestation ainsi que les noms des 2 500 signataires.

Attestation des défenseurs de la vie

34 rue de Miromesnil

75008 Paris

**France** : le député Christine Boutin a pris l'initiative de créer une association nationale pour la défense de la vie, intitulée **Alliance pour les Droits de la Vie**, et dont les objectifs sont :

- «rendre à la famille sa vocation de cellule de base de la société,
- défendre partout où cela est possible les droits de la Vie
- agir auprès des pouvoirs publics, des élus, du parlement européen pour mettre en avant les principes moraux de la dignité de la personne humaine.

- faire entendre au travers des médias la voix de la Vie pour dénoncer dès que cela est nécessaire les dérives souvent dégradantes pour l'être humain.

- agir en toute indépendance, en marge des querelles politiques, philosophiques ou religieuses.»

Un comité d'honneur composé de la Princesse Françoise de Bourbon Lobkowitz, de Pierre Chaunu, de Jean Foyer, de Jean-François Henin, du Pr. Lucien Israel, du Pr. Jérôme Lejeune, de Me Jean-Michel Lemoyne de Forges, de Yves Meaudre, de Jean-Marie Meyer, de Gilbert Perol et de Me Jean-Marc Varaut a été constitué.

Alliance pour les Droits de la Vie

BP 11107

75326 Paris cedex 07.

**France** : une équipe de médecins, prêtres, conseillers conjugaux, a mis sur pied une **thérapie post-avortement**, inspirée des travaux du Pr. Philip Ney. «Notre démarche se veut humble. Nous ne cherchons pas la polémique; nous souhaitons simplement faire quelque chose pour ces femmes et ces familles».

Renseignements :

Soeur Marie-Véronique,

Clinique Sainte-Félicité

37 rue Saint Lambert,

75015 Paris.

Tél. 45 35 72 83.



**France** : un millier de manifestants ont participé, le 25/05/94 à Paris, à la 4<sup>e</sup> **Journée mondiale pour la vie.**

(Présent, 26/05/94)

## Associations pro-vie

**Belgique** : Les **Jeunes pour la Vie**, qui s'étaient vu demander des dommages et intérêts par l'Université Libre de Belgique pour avoir intitulé une de leurs sections «Jeunes pour la Vie-ULB», sont parvenus à un accord avec la direction de l'Université sur la base d'un nouveau nom accepté par les deux parties : «Jeunes pour la Vie Campus et Facultés (non reconnue par l'ULB)».

(Jeunes pour la Vie, 01/94)

## AGENDA

### Aix-en-Provence, premier jour du mois

Rosaire pour la Vie. Cathédrale, 08h30.

**M. Bill Clinton**, président des Etats-Unis, devrait être reçu à l'Assemblée nationale le mardi 7 juin 1994.

### Budapest, 21-23/06/94

L'approche chrétienne de la bioéthique. Conférence conjointe CARE-Ethics and Medicine Trust.

Renseignements :

CBPP, 58 Hanover Gardens, London SE11 5TN, UK.

## Bibliographie

### Love your unborn Neighbour.

Society for the Protection of Unborn Children, London, 1994. £ 6. ISBN (0-946680-62-0)

Faits, arguments scientifiques, illustrations, citations bibliques à la lumière de la doctrine chrétienne évangélique. [Non-reçu]

### Right to Choose ?

Maureen Long,

Christian Focus Publications, 1993. ISBN (1-85792-054-6)

Témoignages et réflexion chrétienne sur le syndrome post-avortement. [Non-reçu]

### Appointment with Doctor Death.

Michael Betzold.

Momentum Books Ltd (phone : USA + 800/758-1870) paperback £ 14.95.

### Sauvetage : la vérité.

Dossier de 15 pages diffusé par :

AOCPA Indre et Loire

BP 1521

37015 Tours Cedex

15 FF

www  
-transvie  
.com

## ABONNEMENT

Pour s'abonner à TransVIE-mag  
(paraît toutes les 3 semaines)

Inscrire sur papier libre ses nom, prénom et adresse. Joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de TransVIE, d'une valeur de (tarif valable jusqu'au 31/12/94):

140 FF (abonnement standard France)

250 FF (abonnement de soutien)

165 FF (CEE + Suisse)

250 FF (Autres pays)

Envoyer le tout à  
TransVIE-mag, 7 rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON

**TransVIE**  
-mag

**TransVIE-mag**<sup>®</sup>

7, rue du G<sup>al</sup> Roland,  
25000 BESANCON, FRANCE  
☎ 81 88 75 31 - Fax 81 885 885  
Commission paritaire n° 74 425

Directeur de publication: François PASCAL

Imprimeur: BURS REPRO, rue Lecourbe, BESANCON

TransVIE-mag est une marque déposée

Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation.